

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE du

CLUB AVICOLE GARDOIS

A CODOGNAN (30) 15-16 Octobre 2022

EXT

Règlement

Cette exposition est régie par le règlement général des expositions de la SCAF et par le présent additif.

Article 1 :

La simple demande d'admission au concours implique automatiquement l'adhésion à toutes les clauses du présent règlement. Pour les cas non prévus, seul le règlement de la S.C.A.F. est applicable.

Article 2 : Inscriptions

Seuls les sujets bagués et tatoués de 2020 à 2022 pourront concourir (sauf pour les caronculés, les boulanges et pigeons romains + 1 an). Pour les lapins le numéro de cage devra être inscrit au marqueur dans l'oreille. Les animaux classés «gibiers ou espèces protégée sont interdits d'exposition

- Les droits d'inscription sont fixés comme suit :
- **Inscription gratuite pour les oiseaux de parc (Dindon, Faisans, Pintades, Paons)**
- Unité 3,00 €
- Couple (Palmipèdes d'ornement et oiseaux de parc uniquement)..... 4,50 €
- Trio Parquet 6,00 €
- Volière.....6,00 €
- Catalogue et participation aux frais de secrétariat.....5,00 €

Le règlement des droits d'inscription doit être fait au nom du club avicole Gardois,

La clôture des inscriptions est fixée au 15 Septembre 2022,

Elle pourra intervenir sans préavis dès que le nombre d'animaux pouvant être accepté sera atteint.
Les feuilles d'inscription doivent parvenir à :

M. Paul Szostak 944 route d'Antignargues 30350 Aigremont

Tel : 06 47 93 07 46 mail: clubavicolegardois@gmail.com

Article 3 : Mesures sanitaires

Pour les volailles et les pigeons, les engagements doivent être accompagnés d'un certificat de vaccination datant de moins d'un an contre la maladie de NEWCASTLE pour les volailles et PARAMYXOVIROSE pour les pigeons. A défaut, l'inscription ne pourra être prise en compte. Les animaux déclarés suspects de maladie contagieuse et ceux expédiés dans la même caisse seront retirés de l'exposition sans remboursement des droits d'inscription.

Précisions : si les mesures sanitaires ne nous autorisent pas en dernière minute à présenter des volailles, (Rassemblements de volailles interdits sur Codognan) l'exposition sera annulée. Frais engagement seront seulement remboursés.

Article 4 : Organisation générale

L'exposition se tiendra à la **Salle Domitienne**, 60 Rue du Levant, 30920 Codognan. Accès autoroute A9 sortie n°26.

Le déroulement est le suivant :

Jeudi 13	Encagement 16h00-19h00
Vendredi 14	Encagement 09h00 à 12h00, Opération du Jury 13h00
Samedi 15	Ouverture au public : 09h00 à 18h30 Ouverture du bureau des ventes : 10h00
Dimanche 16	Ouverture au public : 9h00 à 16h30, Remise des récompenses : 15h00 Décagement des ventes : 16h00 Décagement exposants: 17h00

Le Comité se charge de la nourriture et de la surveillance des animaux, mais ne peut en aucun cas être rendu responsable de la mortalité, ni des vols, erreurs, pertes ou dommages quelle qu'en soit l'origine.

Article 5 : Ventes

Les exposants désirants mettre en vente des animaux devront faire figurer sur la feuille d'inscription le prix de vente net. Celui-ci sera majoré de **20%** au profit de l'association organisatrice.

Article 6 : Grand Prix d'Élevage

Les éleveurs désirant concourir pour le grand prix d'élevage devront désigner 5 cages sur la feuille d'engagement, (pour les lapins et cobayes seulement 4 cages) : même race et variété, les deux sexes devront être représentés.

Pour gagner un grand prix d'élevage il faudra obtenir au minimum un 95pts et aucun sujet disqualifié.

Article 7 : Jugement

Chaque juge sera souverain dans la catégorie d'animaux qu'il sera chargé d'examiner. Les élèves juges et les juges ne pourront prétendre aux grands prix dans la catégorie où ils officient. Leurs décisions seront sans appel. Le numéro des bagues et les tatouages des animaux ayant un PH seront inscrits sur les feuilles de jugement.

Article 8 : Récompenses

4 Grands Prix d'Exposition : (volailles, palmipèdes et oiseaux de parc, lapins, pigeons) et 4 Grands Prix d'Élevage.

24 GRANDS PRIX D'HONNEUR, Ils seront décernés dans les catégories suivantes, si elles sont méritantes :

Oiseaux de Parc - Palmipèdes - Volailles GR Française- Volailles GR Etrangère -
Volailles Naine - Lapins Grande Race - Lapins Race Moyenne - Lapins Fourrure et
Rex - Lapins Petite Race - Lapins Nains - Cobayes - Pigeons de Forme Français -
Pigeons de Forme Etranger - Pigeons Texan - Pigeons Caronculés - Pigeons de type
Poule - Pigeons Boulant - Pigeons de Couleur - Pigeons Tambour – Pigeons de
Structure - Pigeons Cravatés – Pigeons de Vol - Tourterelles Rieuses.

- Grand prix de la Ville de CODOGNAN - Prix spécial Georges Danès en Lapin

- Prix spécial Fabien Jeanjean en Palmipèdes – Prix spécial B. Barthélemy en Pigeons

- **Championnat Régional du Bantam Club de France**

- Challenges Lapin de France : Course aux points

EXPOSITION RÉGIONALE D'AVICULTURE

du Club Avicole Gardois

A CODOGNAN (30) 15-16 Octobre 2022

EXT

Feuille d'inscription

Nom, prénom.....

Adresse.....

Téléphone

Mail :

Groupage

Droits d'inscriptions :

.....Unitéx 3,00 € =

Couple (Palmipèdes d'ornement et oiseaux de parc uniquement)....x 4,50 € =

Trio Parquetx 6,00 € =

Volière..... x.6,00 € =

Catalogue et participation aux frais de secrétariat..... = .5,00 €

TOTAL =

Chèque à l'ordre du Club Avicole Gardois

La clôture des inscriptions est fixée au 15 Septembre 2022,

Elle pourra intervenir sans préavis dès que le nombre d'animaux pouvant être accepté sera atteint.

Les feuilles d'inscription doivent parvenir à :

M. Paul Szostak 944 route d'Antignargues 30350 Aigremont

Tel : 06 47 93 07 46 mail: clubavicolegardois@gmail.com

Le soussigné déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.

Fait à le.....

.....
Signature :

